

***COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES***

***COMPTE RENDU***

***RÉUNION ORDINAIRE DU 9 MAI 2022***

***SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES***

----------------------

**La réunion du Conseil municipal se déroule dans la salle du conseil de la Mairie de Molinges.**

***PRESENTS*** :  BERLUCCHI A./ EYSSAUTIER C / MEYNIER CL / MORA C. / CORNU / VIALARD E / BOURGEAT G. / DEMARCHI JF /BARONI JJ /. BESSE M / DUIVON M. / PORCHEREL M / LAHU N CHAPOTOT PH / ROUSSIER S / BEGUET V

**Excusés** : DELACROIX JL / LEBOSSÉ S

**Absents**: GUYENOT J.

**Pouvoirs** de M. DELACROIX JL à M. CHAPOTOT PH – de Mme LEBOSSÉ S à Mme. BEGUET V

**Secrétaire de séance** : DUIVON Michel

La convocation pour la séance 9 Mai 2022 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 4 Mai 2022.

Ouverture de la séance à 19 H 05

Le Maire fait l’appel des membres du conseil.

Absents : DELACROIX JL - LEBOSSÉ S – GUYENNOT J.

Et annonce les pouvoirs

**Pouvoirs** de M. DELACROIX JL à M. CHAPOTOT PH – de Mme LEBOSSÉ S à Mme. BEGUET V

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, M. Michel DUIVON est candidat. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s’ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 4 Avril et s’ils ont des remarques à faire – Aucune remarque

Le conseil municipal, par 16 voix pour + 2 pouvoirs, vote les termes du procès-verbal du précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire annonce l’arrivée de la nouvelle secrétaire Céline INVERNIZZI, et la présente aux membres du conseil municipal. Personne sérieuse et compétente dans son travail, Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

Pour le secrétariat à Chassal, pas de présentiel en ce moment – Voir pour organiser une permanence avec les élus ou sur RDV.

**1 – CARREFOURS -**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du compte-rendu de la réunion avec les services de la DDT.

Deux problématiques ont été évoqués

* **Les vitesses élevées (ressenti -absence d’un vrai relevé de vitesses),**

La commune envisage la pose de feux pour sécuriser la traversée piétonne et pour limiter les vitesses pratiquées sur la RD.

La DDT préconise des feux pédagogiques pour traiter la vitesse sur les 2 carrefours.  
Une réunion sera programmée pour revoir les devis et réétudier le dossier.

Coût estimé des travaux 120 000.00 € TTC

Le conseil municipal, accepte le démarrage des travaux et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

* **Le carrefour d’accès au stade et à la ZA avec des échanges croissants (ZA en cours de développement). Carrefour situé hors agglomération.**

La commune a envisagé la création d’un giratoire. Celui-ci aurait pour fonction la desserte du stade, de la ZA et d’une partie du centre du village. Il aurait également pour fonction de casser la vitesse des véhicules juste avant l’entrée d’agglomération.

Il est proposé à la commune de réaliser, via un bureau d’études, une étude préliminaire afin de déterminer la faisabilité et l’enveloppe financière d’un tel projet.

Au niveau de l’intersection entre la rue de la Mairie et la rue de la ZI, il est conseillé de créer un régime de priorité (cédez-le-passage) au débouché de la rue de la Mairie, et de réduire, avec du marquage, l’emprise du carrefour devant le futur hôtel

En l’absence de création d’un carrefour giratoire, la commune envisage de réaliser des aménagements de sécurité après l’entrée d’agglomération

Diverses solutions sont évoquées : une écluse (rétrécissements latéraux qui imposent une circulation alternée), une chicane (déflexion d’une ou des deux voies de circulation par création d’un îlot central), une surélévation 50 (plateau non limité à 30 km/h). Les plateaux « classiques » (limités à 30 km/h) et les coussins berlinois sont fortement déconseillés sur ce type de réseau.

Sylvie Roussier → Penser aux piétons vers la ZI Chambouille pour se rendre au stade

Jean-François Demarchi → Revoir les circulations dans le village pour accéder facilement au stade et le devenir de la voie ferrée

* **MOLINGES – carrefour RD63xVC montée de Viry**

Le Département a modifié le marquage au niveau du régime de priorité afin de sécuriser le mouvement St-Claude ► Viry.

Le nouveau marquage semble efficace (à confirmer dans le temps).

Un comptage de véhicules et des mesures de vitesse seront réalisés.

**2 – LIGNE DE TRESORERIE – M49**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d’une ligne de trésorerie pour le budget eau et assainissement

Il propose de contracter la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d’Épargne :

* Montant 100 000.00 €
* Durée 1 an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents + 2 pouvoirs :

* **DECIDE** de souscrire la ligne de trésorerie
* **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

**3 – RAPPORT SUR LA QUALITE DE L’EAU POTABLE - ANN2E 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l’assemblée délibérante et faire l’objet d’une délibération.

Ce rapport est public et permet d’informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

⮚ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable de la commune de CHASSAL-MOLINGES. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Quelques idées afin d’améliorer ce rapport

Consommation excessive durant tous les travaux – A vérifier

Réparation des fuites d’eau dès qu’elles sont connues

Amélioration de la surveillance sur le pompage – le nouveau système va être mis en place

**4 – SALLE POLYVALENTE DE CHASSAL**

Monsieur le Maire explique les plans réalisés pour ces futurs travaux, ainsi que le choix des couleurs pour les façades.

Changement des huisseries – Fenêtres – Isolation par l’extérieur – Réaménagement intérieur – Ventilation – chauffage électrique –

Le dossier est en cours de finalisation.

**5 – CONVENTION SOGEDO**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 avril 2019 du conseil municipal de Chassal-Molinges concernant la mise en place du contrôle de conformité des branchements d’assainissement collectifs en cas de cession d’une habitation.

Afin d’effectuer au mieux ces diagnostics, la commune de Chassal-Molinges a sollicité un organisme LA SOGEDO de Saint-Laurent en Grandvaux.

Cet organisme mandaté par la commune, délivrera une attestation de conformité après avoir effectué le diagnostic complet d’assainissement collectif sur chaque bien soumis à la vente.

L’intervention de la SOGEDO sera à la charge du propriétaire.

Le conseil municipal, accepte de signer une convention avec la SOGEDO

**6 – CONVENTION EPICERIE SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 Mai 2019 concernant l’adhésion de la commune nouvelle à l’Épicerie Sociale de Saint-Claude.

L’épicerie sociale s’engage à mettre à la disposition de la Commune, les denrées alimentaires dont elle dispose, au profit des personnes en difficultés habitant le territoire de la Commune. Pour bénéficier de ce service un dossier social doit être réalisé auprès d’une assistante sociale.

La Commune s’engage à verser à l’épicerie sociale au début de chaque année civile, une somme calculée au prorata du nombres d’habitants.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 2 pouvoirs :

* Accepte les termes de la convention d’utilisation à l’Épicerie Sociale
* Autorise Monsieur de Maire à signer cette convention

**7 – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente au conseil deux courriers arrivés en mairie pour des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, vote à l’unanimité des membres présents + 2 pouvoirs, les subventions suivantes :

* Jura Sud handball = 200 €
* Course-Vallée = 200 €

20H05 – Arrivée de Mme PORCHEREL Monique

**PROJET D’UNE MICRO-CRECHE A CHASSAL-MOLINGES Secteur MOLINGES**

Certains parents qui inscrivent leurs enfants en crèche ailleurs, les scolarisent également ailleurs, donc cela engendre une perte d’effectif sur nos écoles.

Un appartement communal étant disponible et suffisamment grand pour accueillir une micro-crèche, un dossier sera déposé pour une création de ce service. Un cabinet d’architectes sera contacté pour réalisés l’avant-projet.

Le cabinet BOUCHE de ROGNA est retenu pour ce dossier. Montant de ces honoraires - 7 021.00 € HT

La PMI et la CAF ont visités l’appartement et ont donnés leurs accords.

Une enquête de besoins sera réalisée auprès des entreprises, des communes, des nouveaux parents. Les nourrices agrées seront averties du projet

Micro-crèche → 10 enfants → 3 personnels

Investissement → subventionné par la C.A.F

Fonctionnement → Voir avec les Francas

Ouverture possible → 2023

Travaux à prévoir dans l’appartement

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec le cabinet d’architectes.

QUESTIONS DIVERSES

Le bardage près de l’ancien lavoir à Molinges a été volontairement détérioré - Revoir avec l’entreprise qui a effectué la pose. (Voir CAPELLI)

« Sens Interdit – Lotissement Fontaine Benoit – Faire le point sur les panneaux restant aux ateliers et si besoin en commander un.

Le vide-greniers à Chassal a été une réussite – environ 40 exposants

Prochain conseil municipal – **MARDI 7 JUIN 2022 À 19 H 00 –**